



CONTRAT POUR ADULTE

Nom de l'élève : Prénom de l'élève :

Date de naissance : Début du contrat :

Rue et n°: NPA / Localité :

Téléphone : Courriel :

Adulte aikido			
par trimestre	par semestre <i>bonus 5%</i>	par année <i>bonus 7%</i>	Prestations contenues
DÉCOUVERTE			✓ 1x par semaine flexible ✓ entraînements pendant les vacances scolaires 75.- par mois
Fr. 225	Fr. 428	Fr. 837	
L'ACCÉLÉRATEUR DE PROGRÈS			✓ 2x par semaine flexible ✓ entraînements pendant les vacances scolaires ✓ 30% de réduction sur un stage d'aïkido de weekend à Neuchâtel par année 95.- par mois
Fr. 285	Fr. 541	Fr. 1060	
SAMOURAÏ			✓ full access ✓ entraînements pendant les vacances scolaires ✓ votre conjoint a l'offre découverte offerte ✓ 1 stages d'aïkido de weekend à Neuchâtel par année offert 120.- par mois
Fr. 360	Fr. 684	Fr. 1339	

Le/la soussigné(e) a pris connaissance du "Règlement du contrat" de Dojo de Neuchâtel et s'engage à payer les cotisations conformément aux tarifs des cours selon le règlement en vigueur.

Lieu et date : Signature:

Responsable de l'école d'aïkido :
Dr Sonja Graf
 079 247 57 31
 sonja@dojo-ne.ch

Règlement du contrat

Le contrat entre en vigueur dès la signature par l'élève.

Le renouvellement est tacite et n'expire que sur préavis écrit d'un mois pour la fin d'une période de 3, 6 ou 12 mois.

La cotisation doit être versée à l'avance et au début (au plus tard le 3) des mois concernés. Les cotisations se versent tout au long de l'année, vacances y compris.

Le Dojo fait 4 semaines de vacances par année (2 semaines à Noël/Nouvel An et les deux dernières semaines de juillet). Lors des vacances tous les cours sont annulés.

Les cotisations versées à l'avance ne sont pas remboursables, sauf en cas de maladie ou d'accident (joindre un certificat médical).

Le/la pratiquant(e) qui manque des leçons n'est pas dispensé(e) du paiement des cotisations.

Cotisations pour les familles: le 1^{er} enfant/conjoint paye le prix normal, le 2^e paye 75%, le 3^e 50%.

Le/la pratiquant(e) doit bénéficier de sa propre assurance accident. L'école d'aïkido ne peut être tenue responsable des accidents survenus en cours d'entraînement. D'autre part, elle décline toute responsabilité pour les objets disparus dans les vestiaires.

Le responsable de l'école peut exclure un élève pour mauvais comportement ou non-respect du règlement, ceci avec effet immédiat.

Des photos ou vidéos des élèves peuvent être utilisées en vue de promouvoir les activités du Dojo de Neuchâtel.

Par votre signature vous acceptez l'utilisation de l'image de l'élève inscrit sur ce contrat. En cas de refus, veuillez cocher cette case et avertir le responsable lors de chaque événement.

Coordonnées pour le paiement des cotisations :

Dojo de Neuchâtel, Maillefer 11d, 2000 Neuchâtel

IBAN : CH83 8080 8004 3256 9828 4